



Est ce que je peux demander au pere de renier sa fille

Par **3pommes**, le **26/04/2013** à **14:52**

bonjour

Je me suis separe de mon conjoint depuis peu. J ai eu une petite fille avec lui. Depuis la naissance, il ne s occupe pas d elle, a part quelque calin et quelque jeu.... Mais sinon sans plus... Il a paye depuis la naissance 3 fois des couches, 2 paires de chaussures et quelque jouets....Je m occupais d elle comme si j'etais une mere celibataire. Je vous explique tous ca car ma question est: Est se que je peux lui demander de renier sa fille? Il ne veut plus me voir, mais essaye de temps en temps d aller la voir chez la nounou. Sachant qu il m a dit qu il ne voulait pas la prendre pour le moment mais vers ses 7 ans. En gros je gere tous... merci d avance...

Par **amajuris**, le **26/04/2013** à **16:06**

bjr,

si votre ex a reconnu votre enfant, il a les mêmes droits et obligations que vous sur cet enfant. ce n'est pas lui qui décide de renier ou pas cet enfant, en droit français cette notion n'existe pas.

vous pouvez demander à un tribunal de lui retirer l'autorité parentale mais il faut des faits qui mettent en danger la santé de l'enfant donc dans votre cas ce n'est pas possible.

la paternité d'un enfant ne varie pas en fonction des relations que le père peut avoir avec cet enfant ou sa mère.

cdt

Par **3pommes**, le **26/04/2013** à **16:18**

Bjr merci pour votre réponse. Je sais que c est pas un jeu. Je la posai car il m a dis qu il regrettais de l avoir reconnu.